



IMPACT DU PARTENARIAT ENTRE LA DIRECTION REGIONALE DE
L'AGRICULTURE MOPTI ET SES PARTENAIRES

MEMOIRE POUR L'OBTENTION DU
MASTER 2 MANAGEMENT DES ENTREPRISES ET DES ORGANISATIONS
OPTION : Management Stratégique et Opérationnel
MASTER SPECIALISE EN MANAGEMENT

Présenté et soutenu publiquement le [Date] par Ahmadou MAHAMANE

Travaux dirigés par : Prénom NOM

Titre (Enseignant, Chercheur, Dr ...)

CENTRE COMMUN DE RECHERCHE ----

Jury d'évaluation du stage :

Président : Prénom NOM

Membres et correcteurs : Prénom NOM
Prénom NOM
Prénom NOM

Promotion [2018/2019]

Remerciements

Nos sincères remerciements s'adressent à :

- ✚ Monsieur le Directeur Régional de l'Agriculture de Mopti : Jean Pierre TOGO;

- ✚ Aux Chefs des Divisions, Chef du personnel et Chef du Bureau Statistique, Suivi - Evaluation et Communication de la Direction Régionale de L'Agriculture de Mopti ;

- ✚ A l'équipe pédagogique de formation

- ✚ A la Coordinatrice pour sa constante disponibilité

- ✚ Aux partenaires ;

- ✚ Aux organisations paysannes professionnelles :

- ✚ Et à tout le personnel de la Direction Régionale de l'Agriculture qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce rapport.

Que tous trouvent ici l'expression de ma plus haute considération.

Resum

The Regional Direction of Agriculture from Mopti region works to implement the Regional Priority Program of Populations' investment (PRPIP), the Economic Social and cultural Development Programs (PDESC) of local authorities through its representations at circles and communes level. The NGO ASACE is the association which signed the framework agreement with the government. The various NGOs interventions without technical services implication has create some opposition spirit impacting negatively on the process of real action of synergy development. The collaboration between NGOs and technical services was set up late. Until 2012, the NGOs didn't realize the need of the partnership with local services. While, the Regional Direction of Agriculture have active and relatively sufficient human resource. In rural populations expectations response, collaborate with NGOs will be multiplied and intensified. They are materialized by protocols signing between the two parts and Mopti Regional Direction of Agriculture will ensure implementation. Technical and financial support from partner have improved various actor's performance, increased engagement level and motivation

Partnership benefits: Increasing producers' yield and incomes. Involve through regional and national policies. Generate village animators. In conclusion, this partnership has been a tool which has offered the best guarantees of sustainable actions.

La Direction régionale de l'agriculture de la région de Mopti s'emploie à mettre en œuvre le Programme régional prioritaire d'investissement des populations (PRPIP), ainsi que les Programmes de développement économique, social et culturel (PDESC) des collectivités locales par le biais de ses représentations au niveau des cercles et des communes. L'ONG ASACE est l'association qui a signé l'accord-cadre avec le gouvernement. Les différentes interventions des ONG sans implication des services techniques ont créé un certain esprit d'opposition ayant un impact négatif sur le processus d'action réelle du développement des synergies. La collaboration entre les ONG et les services techniques a été mise en place tardivement. Jusqu'en 2012, les ONG ne réalisaient pas la nécessité du partenariat avec les services locaux. La Direction régionale de l'agriculture dispose de ressources humaines actives et relativement suffisantes. Dans les attentes des populations rurales, la collaboration avec les ONG sera multipliée et intensifiée. Elles se matérialisent par la signature de protocoles entre les deux parties et la Direction régionale de l'agriculture de Mopti en assurera la mise en œuvre. L'appui technique et financier du partenaire a permis d'améliorer la performance, le niveau d'engagement et la motivation de divers acteurs

Avantages du partenariat : augmenter le rendement et les revenus des producteurs, impliquer à travers les politiques régionales et nationales, générer des animateurs de village. En conclusion, ce partenariat a été un outil offrant les meilleures garanties d'actions durables.

Sigles et des Abréviations

ACAER : Appui conseil et équipement rural

BSSEC : bureau statistique suivi évaluation communication

CAEB : Appui à l'éducation de base

CLOSAD : comité local d'orientation et de coordination des actions de développement

CROCSAD : comité régional d'orientation et de coordination des actions de développement

CRS : catholic relief service

CVC : chaîne de valeur céréales

CEP : champ école paysan

DNAMR : Direction nationale de l'Appui au monde rural

DRA : direction régionale de l'agriculture

DRSIAP : direction régional de la statistique de l'informatique et aménagement et de la population

Fao : organisation pour l'alimentation et l'agriculture

GIZ : Agence de coopération internationale pour le développement

IFDC : Centre international de développement des engrais

LOA : loi d'orientation agricole

MCCA : Adaptation changement climatique

ONG : Organisation non gouvernementale

OPA : organisation professionnelle paysanne

PADZD : projet de développement de la zone de Douentza

PASAM : programme d'appui au secteur agricole

PASAOP : Programme d'appui aux services agricoles et aux organisations paysannes

PDA : politique de développement agricole

PDSEC : programme de développement social économique et culturel

PRPIP : Programme Régional Prioritaire d'investissement en matière de Population

PTF : Partenaires techniques et financiers

SAC : secteur agricole cercle

SDDR : schéma directeur de développement rural

SLACAER : service local appui conseil et équipement rural

SNSA : national de sécurité alimentaire

SRI : système de riziculture intensive

USAID: international pour le développement de l'agriculture aux états unis

Sommaire

Introduction.....	p6
I. Présentation géographique de la zone de stage.....	p7
II. Historique de la Direction Régionale de l’Agriculture de Mopti (DRA-Mopti.....	p8
III. Présentation de la direction régionale de l’agriculture de Mopti.....	p9
III.1. Organisation :.....	
III.1.1. Niveau Région	p9
III.1.2. Niveau Cercle	p13
III.1.3. Niveau commune / groupe de communes.....	p14
III.2. Situation du personnel.....	p16
III.3. Politique sociale.....	p18
III.4. Politique de formation du Personnel.....	p19
IV. Objectifs du Stage.....	p21
V. Moyens mise en œuvre.....	p21
VI. Méthodologie adoptée.....	p22
VII. Les difficultés Rencontrées.....	p23
VIII. Résultats.....	
VIII.1. L’Analyse de la Pertinence du Partenariat.....	p24.
VIII.2. L’Analyse de la cohérence.....	p25
VIII.3. L’Analyse de l’Efficacité du Partenariat.....	p25.
VIII.4. L’Analyse de l’Efficience.....	p27.
IX. Conclusion	p30
Annexe.....	
Annexe 01 : Liste des tableaux.....	p33
Annexe 02 : Liste des Graphiques/figures.....	p37
Annexe 03 : Liste des photos.....	p41

Introduction

A l'image des orientations du niveau national, la vision régionale de développement de la région de Mopti est traduite dans un certain nombre de documents à savoir : le Programme Régional Prioritaire d'investissement en matière de Population (PRPIP), les Programmes de Développement Economique Social et Culturel (PDESC) des collectivités territoriales. Aussi elle s'inspire des documents : le Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSRLP), la Loi d'Orientation Agricole (LOA), la politique de développement Agricole (PDA), dans lesquels les principaux enjeux stratégiques de la région sont pris en compte à savoir l'intensification et la diversification des productions agricoles, le renforcement de la sécurité alimentaire, une plus grande solidarité avec les populations les plus désavantagées (jeunes et femmes..). Certaines ONG ont signé un accord-cadre avec l'état qui leur permet de réaliser un partenariat avec les services dans le secteur agricole. Malgré leur nombre relativement très élevé et l'existence de cadres de suivi, coordination et concertation des actions de développement (le CROCSAD, CLOCSAD, COCSAD) respectivement au niveau des régions, cercles et communes et présidés respectivement par le Gouverneur, le Préfet et le sous-préfet les mécanismes de concertation et d'harmonisation des interventions ne sont pas systématiques. La Direction Régionale de l'Agriculture de Mopti œuvre pour la mise en œuvre de la politique agricole à travers ses représentations au niveau Cercle et communes. Elle dispose d'un dispositif d'appui conseil approprié, de compétences techniques et de connaissances du milieu, sa *capacité à mobiliser les producteurs* pour des actions rapides de réduction de la pauvreté rurale à travers des moyens et outils ont été des atouts dans la mise en place du partenariat. **Au niveau plus large** : l'appropriation et la durabilité des investissements agricoles réalisés avec la participation effective des producteurs. **Au niveau Producteurs et Organisations Professionnelles Agricoles (OPA)** : le transfert de compétences, la continuité des actions entreprises tels que l'adoption des bonnes pratiques agronomiques et la facilité d'accès aux semences améliorées, aux engrais et aux technologies simples et appropriées. La collaboration entre les ONG et la DRA s'est mise en place progressivement à travers des procédures simples, rapides et adaptées localement. Elle se matérialise par des protocoles comportant l'Appui technique et l'Appui financier. La vision du partenariat est de s'acheminer progressivement à l'alignement sur les procédures nationales, régionales. De plus en plus les Partenaires sollicitent les compétences du service. Pour la DRA, ce partenariat contribue grandement à la mise en œuvre du plan de campagne agricole et à l'atteinte des objectifs/résultats au niveau régional et national et pour le partenaire à une certaine pérennisation des acquis des projets, d'où le *Thème a été choisi : Impact du Partenariat entre la Direction Régionale de l'Agriculture et ses Partenaires(ONG)*

Première Partie

I. Présentation géographique de la zone de stage

La Région de Mopti constitue la cinquième (5^{ème}) Région du Mali et couvre un territoire de 79017 km² soit 6,34% du territoire malien

Elle s'étend au centre du pays entre les latitudes 15°45' et 13°45' Nord et les longitudes 5°30' et 6°45' Ouest. La région de Mopti s'ouvre par ses façades Est et Sud sur 3 régions du Burkina Faso (régions du Nord /Ouahigouya , du sahel /Djibo et de la boucle du Mouhoun/Tougan) formant ainsi une frontière avec la région de Tombouctou (cercle de Gourma Rharouss) et la région de Ségou au sud (cercle de Tomian, San et Macina) et à l'Ouest (Niono et Macina)

A l'image des autres régions du Mali la Région de Mopti est découpée en 8 cercles dont ceux de Bankass ,Koro, et Douentza qui constituent le bassin hydrographique du Sourou au Mali 108communes dont 103 rurales et 5urbaines 2038villages elle est administrée localement (décentralisation) par 108conseils communaux 8 conseils de cercle et 1 conseil régional Le gouverneur de la Région appuyé par les préfets et sous-préfets assurent l'autorité du gouvernement central et la tutelle administrative des services techniques déconcentrés (directions régionales) dont la Direction Régionale de l'Agriculture faisant lieu du stage. De par sa position géographique la Région de Mopti bénéficie amplement des « largesses (Eau, ressources halieutiques...) du delta du Niger et dans une moindre mesure de celles du bassin du Sourou.

Cette situation de faveur naturelle constitue une des justifications de sa vocation principalement agro-sylvo-pastorale marquée par un mode de production en majeure partie artisanale et traditionnelle

Malgré un riche potentiel sur le plan humain et organisationnel et des atouts naturels indéniables favorisés en l'occurrence par le delta intérieur du fleuve Niger et le Sourou (tête de sous bassin du fleuve volta), la Région de Mopti reste handicapée notamment par une faible maîtrise de l'eau et une faible valorisation de ses ressources en eau et par des niveaux d'équipements de formation et d'encadrement des producteurs peu favorables à un développement en faveur de sa population et respectueux de l'environnement .

Cependant c'est une Région qui affiche une volonté d'œuvrer à un développement régional fondé sur ses ressources naturelles et sur sa population (éducation, santé de la reproduction et promotion des plus vulnérables, environnement et assainissement : maîtrise de la migration et aménagement du territoire)

II. Historique de la Direction Régionale de l'Agriculture de Mopti (DRA-Mopti)

Au Mali le service chargé de la promotion du monde rural a subi plusieurs restructurations institutionnelles :

1952-1956 : Opération de développement rural chargé de la riziculture de bas-fond et submersion libre ou des variétés de riz sont expérimentées des variétés de riz maka, chinoise sous la supervision des colons blancs

1956-1960 : Opération de production de semences améliorées(OPS) par des cadres maliens
Après les indépendances les faits marquants sont :

Suite aux effets tragiques de la sécheresse des années 1970 sur la vie socio-économique des populations de la zone sahélienne on a assisté on a assisté à la création des Opérations de développement Rural axé sur le contrôle des prix et quantité pour le commerce des céréales alimentaires et autres produits de base.

1972 : Création de l'Opération Mil Mopti (OMM) par décret N°62/PG-RM en date du 26 Mai: vulgarisation formation et approvisionnement en intrants agricoles pour la promotion de la culture des mil et autres céréales sèches, commercialisation.il est structuré en Secteur de développement Rural (SDR) en zone d'expansion rurale (ZER) en Secteur de base (SB) respectivement au niveau Cercle ,arrondissement et village

Pendant cette période l'Opération de production semences sélectionnées (OPSS) est créée et elle est chargée de la production de semences de riz et aussi des cultures à sec.

1990 la création de la direction de l'agriculture respectivement Niveau cercle : Secteur d'agriculture cercle (SAC) et Secteur agriculture arrondissement (SAA)

1992 Création de la Direction régionale de l'appui au monde rural et de l'équipement rural (DRAMER) respectivement Niveau cercle : Service local d'appui conseil aménagement et équipement rural (SLACAER) et Niveau Commune : antenne d'appui conseil aménagement et équipement rural (AACAER)

Décembre 1991 : Tenue des états généraux du monde rural 1991

1992. Elaboration du schéma directeur de développement rural (SDDR)

Le schéma directeur du développement rural (SDDR) est un cadre de référence des interventions en matière de développement rural .C'est un cadre de dialogue et comme tel il se présente comme un instrument de consensus entre l'état les collectivités territoriales les producteurs la société civile et l'ensemble des partenaires au développement autour de la politique de développement du secteur

Son plan d'actions comporte 09 programmes qui sont :

- appui aux services agricoles et aux organisations professionnelles paysannes(PASAOP)
- développement des infrastructures agricoles et des équipements agricoles (PNIR)
- valorisation des filières agricoles et d'amélioration de leur compétitivité
- relance des exportations des produits agricoles forestiers d'élevage et de pêche
- intensification et diversification des productions agricoles
- renforcement de la sécurité alimentaire
- promotion du crédit et financement du secteur rural
- gestion rationnelle des ressources naturelles en vue d'un développement rural durable
- contribution à la finalisation et à la mise en œuvre des schémas locaux d'aménagement

2009 : Création de la Direction Régionale de l'Agriculture par décret N° 09-201/P-RM du 04 Mai 2009 respectivement: Secteur d'agriculture sous-secteur d'agriculture respectivement au Niveau cercle et Niveau Commune

III. PRESENTATION DE LA DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE DE MOPTI

III.1. ORGANISATION :

La Direction Régionale de l'Agriculture est Créée par le décret N° **09-201/P-RM du 4 Mai 2009**. Elle a pour missions d'élaborer les éléments de la politique régionale en matière de l'agriculture et d'assurer la coordination et le contrôle de sa mise en œuvre.

Les textes fixent les missions, l'organisation et les modalités de fonctionnement des services subrégionaux de la Direction Régionale de l'Agriculture. Les missions tiennent compte des politiques de décentralisation, de déconcentration et de privatisation.

III.1.1. Niveau Région :

❖ La Direction Régionale de L'Agriculture (DRA)

🚦 Missions :

La Direction Régionale de l'Agriculture est chargée, sous l'autorité administrative du Gouverneur de Région et l'autorité technique du Directeur National de l'Agriculture, de la coordination, de la gestion et du contrôle dans les domaines de l'Agriculture ainsi que du soutien de l'activité des services subrégionaux et des services rattachés fonctionnant sur le territoire de la région.

A ce titre, elle est chargée notamment de :

- traduire sous forme de programmes et projets les politiques et stratégies régionales en matière d'agriculture ;
- appuyer, superviser, coordonner et contrôler la mise en œuvre de ces programmes et projets ;
- appuyer à travers la fourniture d'une assistance technique, les collectivités territoriales dans la préparation et la mise en œuvre des programmes régionaux et locaux de développement dans le domaine d'agriculture ;
- appuyer les collectivités territoriales et les structures sociales professionnelles dans les activités de production, de transformation et de commercialisation ainsi que dans la recherche du financement de leurs programmes ;
- participer à l'organisation et à l'animation du monde rural par l'assistance à la création et à la gestion des structures professionnelles ;
- suivre et analyser les filières de productions en veillant à l'approvisionnement correct des professionnels en intrants et facteurs de production, en veillant aux transferts de technologies de transformation et de conservation ;
- assurer la coordination et le suivi de l'intervention des ONG et l'harmonisation de leur intervention avec celles des autres partenaires ;
- assurer la formation, et conseil rural, la vulgarisation agricole l'information et la communication en direction des exploitants, des exploitants, de leurs organisations professionnelles et des autres partenaires notamment, aux femmes et aux jeunes ruraux ;
- assurer la collecte et la diffusion de l'information et des données statistiques ;
- suivre et évaluer les actions de développement.

Fonctionnement :

La Direction Régionale de l'Agriculture comprend un bureau et quatre divisions, qui sont :

- Bureau Statistique, Suivi- Evaluation et Communication (BSSEC) ;
- Division Législation et Contrôle Phytosanitaire des Produits Végétaux (DLCP) ;
- Division Promotion et Valorisation des Cultures et Produits Végétaux (DPVCPV) ;
- Division Conseil et Vulgarisation Agricoles (DCVA) ;
- Division Enseignement Agricole et Animation Rurale (DEAAR).

- **Le Bureau Statistique, Suivi & Evaluation et Communication** est chargé de :
 - ✓ mettre en place un système de suivi et d'évaluation des activités, des projets et programmes agricoles et veiller à en assurer le suivi de la mise en œuvre ;
 - ✓ centraliser et traiter les données statistiques et l'information agricole ;
 - ✓ collecter, centraliser, traiter et archiver la documentation relative à l'agriculture ;
 - ✓ réaliser des études, enquête agricoles et formuler les projets et programmes agricoles en concertation avec les services compétents de planification et de statistiques agricoles ;
 - ✓ élaborer le plan annuel de campagne agricole ;
 - ✓ élaborer les rapports de suivi et les programmes d'activités de la direction régionale de l'agriculture ;
 - ✓ mettre à la disposition des usagers la documentation et l'information sur les procédures et prestations du service ;
 - ✓ concevoir et mettre en œuvre une stratégie de communication ;
 - ✓ guider et orienter les usagers vers les structures appropriées ;
 - ✓ tenir et exploiter la boîte à suggestion du service ;
 - ✓ organiser le système d'information du service ;
 - ✓ diffuser l'information agricole.

- **La Division Législation et Contrôle Phytosanitaire des Produits Végétaux** est chargée de :
 - ✓ traduire sous forme de programmes et projets, les politiques et stratégies en matière de législation et contrôle phytosanitaire des produits végétaux ;
 - ✓ appuyer, superviser et contrôler la mise en œuvre de ces programmes et projets ;
 - ✓ veiller au respect de la législation et réglementation relatives à l'exploitation des produits végétaux ;
 - ✓ appuyer les collectivités territoriales et les services de l'agriculture dans le contrôle du respect des lois et règlements régissant le domaine de la protection phytosanitaire ;
 - ✓ veiller au respect de la législation et la réglementation relatives à la qualité des intrants, des produits phytosanitaires et agro pharmaceutiques, des semences d'origine végétale et du conditionnement des produits et denrées alimentaires d'origine végétale auprès des professionnels du secteur ;
 - ✓ veiller à l'inspection des établissements publics et privés de production, de collecte, de transformation, de stockages et de distribution des produits et denrées alimentaires d'origine végétale ;

- ✓ assurer la formation du personnel public et privé dans le domaine de la protection phytosanitaire ;
 - ✓ suivre l'évolution des maladies, des parasites, des rongeurs, des acridiens et autres animaux déprédateurs des végétaux et organiser le système de prévention et de lutte ;
 - ✓ collecter et diffuser les informations en matière de protection des végétaux et des récoltes.
- **La Division Promotion et Valorisation des Cultures et Produits Végétaux** est chargée de :
- ✓ favoriser l'accès des producteurs aux technologies appropriées en matière de transformation, conservation et conditionnement ;
 - ✓ assurer l'appui conseil, la formation des collectivités territoriales et des organisations professionnelles agricoles en matière de collecte, transformation, commercialisation, conservation, conditionnement et d'accès au crédit rural ;
 - ✓ appuyer les collectivités territoriales et les organisations professionnelles agricoles dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et projets en matière de la production végétale ;
 - ✓ développer des mécanismes de concertation et de collaboration avec les autres intervenants dans les filières de productions végétales ;
 - ✓ suivre et évaluer les actions en matière de valorisation des produits agricoles.
- **La Division Conseil et Vulgarisation Agricoles** est chargée de :
- ✓ participer à la conception des stratégies et méthodes de diffusion des techniques et technologies de production dans le domaine de l'agriculture ;
 - ✓ coordonner et suivre la mise en œuvre des dites stratégies ;
 - ✓ participer à l'élaboration et au suivi de l'exécution des programmes techniques de recherche / vulgarisation en liaison avec les centres et les structures de recherche et les organisations professionnelles agricoles ;
 - ✓ veiller à l'harmonisation des interventions des ong et autres intervenants avec les politiques et stratégies nationales en matière de formation, de diffusion des techniques et technologiques de production.
- **La Division Formation Agricole et Animation Rurale** est chargée de :
- ✓ élaborer et suivre la mise en œuvre des programmes et modules de formation des acteurs dans le domaine de l'agriculture ;

- ✓ élaborer et suivre la mise en œuvre des programmes et modules de formation des auditeurs des Centres d'Animation Rurale.

Le chef de Bureau a rang de chef de Division de service central.

Les Divisions et les sections sont dirigées par des chefs de Division et des chargés nommés, par le gouverneur de la région sur proposition du Directeur Régional de l'Agriculture.

III.1.2. Niveau Cercle :

❖ Le Secteur de l'agriculture:

🚦 Missions :

Sous l'autorité administrative du Préfet et l'autorité technique du Directeur Régional de l'Agriculture, en rapport avec les organes des collectivités territoriales, la Chambre consulaire d'Agriculture et les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA), ainsi que du soutien de l'activité des services communaux et des services rattachés fonctionnant sur le territoire du cercle. Le Secteur de l'Agriculture est chargé de :

- ✓ préparer les éléments nécessaires à l'élaboration des politiques, plans et programmes régionaux en matière d'agriculture ;
- ✓ suivre et coordonner l'appui à la mise en œuvre de ces politiques, plans et programmes sur la base d'indicateurs de suivi genre sensibles ;
- ✓ assurer la formation, le conseil et la vulgarisation en matière de production, de la transformation et de la commercialisation ;
- ✓ suivre et harmoniser les activités des ONG en matière de production et de protection agricole ;
- ✓ appuyer les collectivités territoriales et les structures techniques dans leurs fonctions de maîtrise d'ouvrage, en matière d'agriculture et de gestion des ressources naturelles pour l'identification, la formulation, la mise en œuvre ainsi que le suivi et l'évaluation des projets ;
- ✓ assurer la protection et les risques contre les fléaux ;
- ✓ collecter les informations et les données nécessaires à l'élaboration des programmes et projets nationaux, régionaux et locaux en matière de production végétale et leur mise en œuvre ;
- ✓ assurer l'inspection des établissements publics et privés, de production, de collecte, de transformation, de stockage et de diffusion des produits et denrées alimentaires d'origine végétale ;
- ✓ appuyer l'émergence des organisations professionnelles agricoles.

Fonctionnement :

Le Secteur de l'Agriculture est dirigé par un Chef Secteur et comprend des chargés suivants :

- ✓ le chargé de la mécanisation agricole, des technologies adaptées et de l'appui à l'approvisionnement en intrants agricoles. il est chargé d'assurer l'appui conseil des exploitantes et exploitants et leurs organisations professionnelles agricoles en matière de mécanisation agricole, outils et technologies adaptées, de participer à l'appui à l'approvisionnement en intrants et équipements agricoles et de collecter et diffuser les données statistiques agricoles ;
- ✓ le chargé de la promotion des productions agricoles et des produits de cueillettes est chargé d'organiser la diffusion des techniques appropriées en la matière en direction des exploitantes et exploitants et de collecter et diffuser les données statistiques agricoles.
- ✓ le chargé du contrôle phytosanitaire et de la qualité des intrants agricoles est chargé d'appliquer la législation et les normes relatives aux produits végétaux , de contrôler la qualité des denrées alimentaires et des produits agro pharmaceutiques, de contrôler la qualité des intrants agricoles et des semences végétales et de suivre l'état sanitaire des végétaux et veiller à l'exécution régulière et la qualité des mesures de protection et de prévention des périls.
- ✓ le chargé de la planification, des statistiques et du suivi évaluation est chargé de collecter, traiter, et utiliser les données statistiques et de l'information agricole, de suivre les activités du service, la situation agricole d'ensemble et les perspectives de la campagne agricole et de suivre l'impact des techniques et méthodes sur la production agricole.

III.1.3. Niveau Commune / Groupe De Communes :

❖ Le Sous-Secteur d'Agriculture

Missions :

Sous l'autorité administrative du Sous-Préfet et l'autorité technique du Chef Secteur de l'Agriculture, en rapport avec les organes des collectivités territoriales, des organisations professionnelles et consulaires de l'Agriculture ; ainsi que du soutien de l'activité des services des villages, fractions et quartiers et des services rattachés fonctionnant sur le territoire de la commune. Le Sous-Secteur de l'Agriculture est chargé de :

- ✓ fournir aux exploitants et exploitantes et à leurs organisations professionnelles agricoles un appui conseil à travers le conseil rural et la vulgarisation agricole ;
- ✓ assister les autorités communales dans la formulation des besoins en appui conseil et assistance technique pour l'identification, l'élaboration et la mise en œuvre de projets et programmes dans le domaine de la promotion de l'agriculture ;

- ✓ apporter l'appui technique nécessaire aux professionnels et à leurs organisations dans le domaine de la protection phytosanitaire et de la qualité des denrées alimentaires d'origine végétale ;
- ✓ assurer la collecte des informations et données statistiques nécessaires à l'élaboration et au suivi évaluation des projets et programmes nationaux, régionaux, et locaux en matière de production et protection phytosanitaire ;
- ✓ assurer l'inspection des établissements publics et privés, de production, de collecte, de transformation, de stockage et de diffusion des produits et denrées alimentaires d'origine végétale.

Fonctionnement :

Le sous / Secteur de l'Agriculture est dirigé par un chef Sous / Secteur et comprend des agents de Base et des équipes ou postes de contrôle de qualité phytosanitaire des produits d'origine végétale dont les attributions sont les suivantes :

- la fourniture aux producteurs la formation et l'information technique dont ils ont besoin en vue de promouvoir leurs exploitations agricoles. Cette promotion de l'exploitation vise l'augmentation de la production et de la productivité à travers l'amélioration de :
 - ✓ les méthodes culturales et des techniques de production végétale;
 - ✓ le respect du calendrier cultural préconisé ;
 - ✓ l'application optimale des techniques culturales de production ;
 - ✓ l'utilisation des semences améliorées, des engrais et pesticides de qualité ;
 - ✓ la qualité des intrants et de l'approvisionnement ;
 - ✓ la qualité de l'organisation du travail ;
 - ✓ la gestion de l'exploitation agricole familiale et communautaire et / ou de l'entreprise agricole ;
 - ✓ le contrôle phytosanitaire, de qualité des denrées alimentaires et des produits agro pharmaceutiques ;
 - ✓ la protection des végétaux, des cultures et des récoltes et la prévention contre les risques et les fléaux majeurs;
 - ✓ l'appui à l'organisation socioprofessionnelle.

Le chef Sous-secteur et ses agents sont chargés de la collecte des données statistiques relative à l'agriculture. Ils recueillent auprès des producteurs les préoccupations d'ordre professionnel et communautaire en vue d'analyse et de solution.

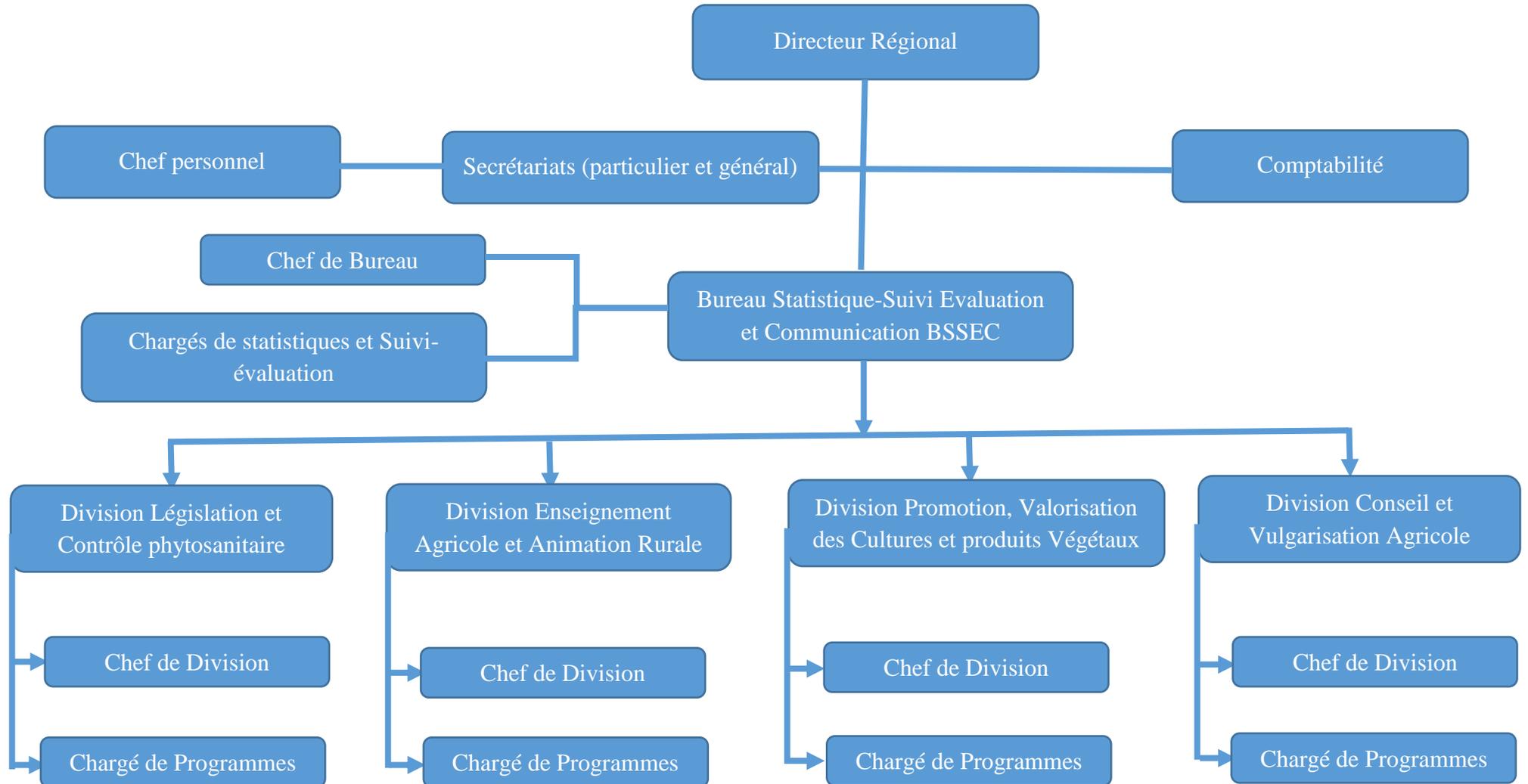
Les équipes de contrôle phytosanitaire sont chargées d'assurer l'inspection des établissements publics et privés de production, de collecte, de transformation, de stockage et de diffusion des produits et denrées alimentaires d'origine végétale de qualité.

III.2. SITUATION DU PERSONNEL :

Tableau 2 : Situation du personnel de la DRA/MOPTI

Désignations (Fonctionnaires)	Nombres
Ingénieurs de l'Agriculture et du Génie Rural	14
Techniciens d'Agriculture	30
Comptable	01
Secrétaire adjoint administratif	01
Attaché d'administration	01
Sous Total 1	47
Désignations (contractuels)	Nombre
Animateur rural	01
Agent agricole	35
Aide comptable	01
Standardiste	01
Chauffeur	01
Plantons	02
Gardien	01
Sous Total 2	42

ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE DE MOPTI



III.3. Politique sociale

Il existe une politique nationale de protection

La Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CANAM)

La CANAM est un établissement public à caractère administratif, créée par la loi n°09-016 du 26 juin 2009 qui a pour mission la gestion du régime d'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) instauré par la loi n° 09-015 du 26 juin 2009.

A ce titre elle est chargée de :

- l'encaissement des cotisations du régime d'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) ;
- l'immatriculation des employeurs et des assurés et la mise à jour des droits des bénéficiaires
- l'allocation aux Organismes Gestionnaires Délégués (l'INPS et la CMSS) des dotations de gestion couvrant leurs dépenses techniques et de gestion courante ;
- la passation des conventions avec les formations de soins et le suivi de leur déroulement ;
- L'appui aux Organismes Gestionnaires Délégués (OGD) et le contrôle de leurs activités ;
- le contrôle de la validité des prestations soumises à la prise en charge de l'assurance Maladie Obligatoire (AMO) ;
- l'établissement de statistiques de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) ;
- la consolidation des comptes des Organismes Gestionnaires Délégués.

Dans son fonctionnement, la CANAM délègue une partie de ses attributions à l'INPS et à la CMSS en tant qu'organismes Gestionnaires Délégués (OGD). En application du décret n°10-5791 P-RM du 26 octobre 2010, l'INPS et la CMSS se voient alors délégués certaines tâches, notamment la pré-immatriculation et le recouvrement des cotisations de l'AMO auprès de leurs affiliés respectifs.

Le Régime d'Assurance Maladie Obligatoire (AMO)

Le régime d'assurance Maladie Obligatoire (AMO) a été créé par la loi n°09-015 du 26 juin 2009, pour permettre la couverture des soins de santé inhérents à la maladie et à la maternité des personnes assujetties et des membres de leurs familles en charge. La CANAM est l'organisme de gestion de l'AMO.

Les assujettis de l'AMO

Sont assujettis à l'Assurance Maladie obligatoire, les travailleurs salariés soumis aux dispositions du Code du Travail, c'est à dire ceux assurés à l'INPS, les fonctionnaires civils de

l'État et des Collectivités Territoriales, les militaires, les députés, c'est-à-dire ceux affiliés à la Caisse Malienne de sécurité Sociale. Les titulaires de pensions des secteurs publics et privés, de pensions parlementaires, de pension militaire et les employeurs du secteur public et privé sont aussi éligibles au régime.

Les bénéficiaires de l'AMO

En vertu de la loi portant création de l'AMO, ses bénéficiaires sont les personnes physiques assujetties et les membres de leur famille à charge. Sont considérés comme membres de la famille à charge de l'assuré, le(s) conjoints, les enfants et les ascendants directs.

Le financement de l'AMO

Dédiée aux fonctionnaires et assimilés et aux travailleurs régis par le code du travail le financement de l'AMO est assuré à travers les cotisations des assujettis et des employeurs ainsi qu'il suit :

- personnels salariés en activité : 3.06% ;
- employeurs privés : 3,50%,
- état employeur : 4,48%o,
- pensionnés: 0,75%,
- assurés volontaires : 6,56%.

Les mutuelles

Le développement de la mutualité est retenu comme une des stratégies pour assurer la couverture des risques, sociaux en général et ceux liés à la maladie en particulier. Elle est consacrée par la loi n° 96-022 du 21 février 1996 régissant la mutualité au Mali, adaptée au règlement n°07 de l'UEMOA relatif à la mutualité sociale. Au Mali, le système mutualiste constitue un des axes de la déclaration de politique Nationale de protection sociale, du Cadre Stratégique de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté(CSCR) et du Programme de Développement Sanitaire et Social (PRODESS).

Risques couverts par les mutuelles

Les risques couverts par les mutuelles de santé au Mali sont relatifs à :

- la maladie,
- la vieillesse,
- les pertes de revenus.

III.4. Politique de formation du Personnel

La formation continue et le perfectionnement étant un droit pour l'agent public, l'administration doit assurer les conditions et moyens nécessaires à l'amélioration et à

l'adaptation permanente aux besoins nouveaux de l'administration notamment à travers la spécialisation et la polyvalence. C'est dans ce cadre on distingue :

Formation de Base : elle se passe au niveau des instituts de formation : centre d'apprentissage agricole (CAA), institut polytechnique rural de formation et de recherche appliquée (IPR/IFRA)

Formation continue : elle est offerte à travers un organisme.

Formation spécifique : elle concerne un thème spécifique

Formation non formelle : elle concerne les visites d'échanges, les voyages d'étude.

Aussi dans le cadre du renforcement des capacités institutionnelles des Partenaires (ONG nationales, services techniques) Fonds SASAKAWA pour la formation en vulgarisation Agricole en Afrique(SAFE) appuie l'état dans la formation du personnel. C'est ainsi que des formations diplomates sont organisées. Il s'agit :

Brevet de Technicien en vulgarisation agricole(BTVA) : La formation en BTVA de Samanko financée par SAFE (Fonds SASAKAWA pour la formation en vulgarisation Agricole en Afrique) se déroule en deux années. Il est prévu au terme de la 1^{ère} année un stage dit Stage Supervisé d'Elaboration de Projet (S.S.E.P) au cours duquel on lie la théorie à la pratique en se familiarisant d'avantage avec les populations.

Au terme du stage nous avons dégagé un thème ou projet que nous réaliserons courant le SSEP de la 2^{ème} année avec la population.

Ce stage se déroule normalement dans le service dont relève le stagiaire.

Notons que les frais d'inscription sont évalués à six mille francs et un versement annuel de cinquante mille francs.

Maitrise en vulgarisation agricole(MVA) : La formation en MVA de l'IPR de katibougou financée par SAFE (Fonds SASAKAWA pour la formation en vulgarisation Agricole en Afrique) se déroule en 3 à 4 années. Il est prévu au terme de la 1^{ère} année un stage dit Stage Supervisé d'Elaboration de Projet (S.S.E.P) au cours duquel on lie la théorie à la pratique en se familiarisant d'avantage avec les populations organisées et trouver un financement pour le projet.

Ce stage se déroule normalement dans le service dont relève le stagiaire.

Au terme du stage nous avons dégagé un thème ou projet que nous réaliserons courant le SSEP des 3-4^{èmes} années avec la population.

Notons que les frais d'inscription sont évalués à six mille francs (6 000Fcfa) et un versement annuel de cinquante mille francs (50 000 FCFA).

Université de Ségou : la formation à l'université de Ségou appuyé par SAFE se déroule en 3^e années. Il est prévu au terme de la 1^{ère} année un stage dit Stage Supervisé sur le diagnostic participatif sur les chaînes de valeur et d'Elaboration de Projet en 2^e année et exécution du projet en 3^e année et trouver un financement pour le projet.

Notons que les frais d'inscription sont évalués à six mille francs (6000 FCFA) et un versement annuel de cent cinquante mille francs (150000 FCFA).

Deuxième Partie

IV. Objectifs du Stage

Les Partenaires (ONG, projets) sollicitent les compétences de la Direction Régionale de l'Agriculture pour la mise en œuvre des activités dans le domaine agricole donnant lieu à la mise en place des protocoles de collaboration. Etant donné que ce partenariat contribue grandement à la mise en œuvre du plan de campagne agricole et aux objectifs au niveau régional et national et à une certaine pérennisation des acquis. D'où l'objectif est de mesurer les résultats du partenariat en termes d'acquis et d'impact des acquis :

- ✓ les capacités des Agents du service Agricole sont Renforcées
- ✓ la production agricole et les revenus agricoles ont Augmentés
- ✓ les capacités organisationnelles et techniques des exploitants agricoles et des organisations socioprofessionnelles impliqués dans le processus de la production sont Renforcées
- ✓ les collectivités territoriales sont renforcées dans leur rôle de coordination, et de planification du développement Agricole dans leur circonscription respective

V. Moyens mise en œuvre

Les outils utilisés : Exploitation des documents : les contrats-Protocoles-Cahier de charge-Plan d'action-contrat de performance

Exploitation des Outils de l'agent de base :

Le cahier de recensement : c'est le support de toutes ses activités. Dans ce document, il fait ressortir les localités d'intervention (villages), la liste des producteurs, leurs équipements, leurs superficies par type de spéculations, la main d'œuvre.

Le calendrier de travail (ou de visites) : donne une idée sur l'utilisation du temps de travail de l'agent. Il est élaboré avec le consentement des producteurs car doit tenir compte de certaines réalités du milieu (jour de foire, jour de repos des populations, jour d'accès à certains sites...).

Il renseigne sur les différentes rencontres hebdomadaires avec les paysans. Et avec le supérieur hiérarchique

Le cahier d'activités de visites : ce cahier n'a pas forcément besoin de tracé. L'agent y enregistre au jour le jour toutes activités menées. C'est son cahier de notes, donc peut contenir les réunions, les difficultés rencontrées par les paysans, les solutions qui leur à proposer les rendez-vous donné et pris, etc... C'est dans ce même cahier que les missions de supervisons marqueront les insuffisances qu'elles auront constatées et leurs recommandations d'amélioration des insuffisances constatées.

Le cahier de formations : qui contient de relevées de notes.

VI. Méthodologie adoptée

Elle a consisté à :

Collecte de la documentation disponible et revue documentaire

Cette étape nous a permis d'Identifier les « *gaps* » d'informations à l'issue de la revue documentaire et qui devront faire l'objet de collecte sur le terrain auprès d'acteurs clés La revue documentaire (exploitation des documents disponibles) et le *data mining* (exploitation des données dans les bases disponibles) constituent les premiers outils à avoir été mobilisés dans le processus. Les entretiens semi-directifs et les visites de terrain ensuite complété les résultats obtenus pendant le suivi pour permettre de vérifier sa pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact, durabilité.

Etablissement d'un programme de travail cohérent : Il a consisté à des rencontres préparatoires en vue de mieux cadrer le thème de l'étude et d'avoir une compréhension commune des objectifs et missions aussi bien de la DRA et que celui du partenaire

La mise en place d'un système de communication permanente entre DRA et Partenaires : Pour éviter toute faiblesse ou absence d'implication dans la chaine ou des incohérences et avoir une convergence pour l'atteinte des objectifs et obéir à une synergie il a été institué une communication permanente

Elaboration d'une Grille d'appréciation du Partenariat : elle concerne les conditions de motivations-attentes des parties impliquées-satisfactions et engagements dans le suivi de la mise en œuvre des protocoles.

Phase d'entretiens et de visites de terrain : la réalisation se fait à l'aide d'un questionnaire élaboré à cet effet et qui a servi d'interview et d'entretien sur le terrain

Elle a été faite sur la base de discussion ouverte entre les agents des partenaires et le service DRA rencontrés au cours des entretiens. L'outil utilisé est un guide d'entretien élaboré à cet effet

Faire des entretiens respectifs avec les partenaires, les chefs antennes, les responsables et les producteurs

Dans l'exécution les renseignements ont portés sur :

l'efficacité : il s'agit pour nous d'identifier et analyser les résultats produits par la DRA et partenaires, sur la réalisation des activités

l'impact : il s'agit de mettre en exergue les effets de la collaboration

les outils utilisés : exploitation des documents : les contrats-Protocoles-Cahier de charge-Plan d'action-contrat de performance

la durabilité : il s'agit de démontrer à travers les résultats que les interventions aboutissent à un transfert de compétences et responsabilisation des producteurs

Planifié				Réalisé
Qui	Qui Pourquoi sont- elles impliquées?	Comment sont- elles impliquées?	Quand sont- elles impliquées?	Suivi Comment sont- elles impliquées?
Parties prenantes				
Parties prenantes				
Parties prenantes				

Identifier les partenaires.

Aborder les différentes parties prenantes ouvertement et honnêtement

Entamer le dialogue avec un maximum de parties prenantes et à identifier toutes leurs préoccupations, perceptions, connaissances et idées par rapport au problème

Niveau d'exécution des activités des protocoles

Activités prévues	Activités réalisées	Taux de réalisation

Production de résultats

Activités prévues	Résultats obtenus	Taux %

Situation d'exécution du budget

Postes	Budget total	Dépenses	Solde budgétaire	Taux d'exécution

VII. Les difficultés Rencontrées

- ✓ l'insécurité dans la zone et la présence des groupes armés

- ✓ l'interdiction de circulation des véhicules Pickup et moto limitant les déplacements

VIII. Résultats

VIII.1. L'Analyse de la Pertinence du Partenariat

La vision régionale en matière de stratégies et de politiques régionales de développement est formalisée dans un certain nombre de documents à savoir : le Programme Régional Prioritaire d'investissement en matière de Population (PRPIP), les Programmes de Développement Economique Social et Culturel (PDESC) des collectivités territoriales et dans les différents politiques et programmes sectoriels dont le SDDR, la LOA 2006, le PNISA, la PDA 2011-2015, le CREDD. qui donnent la priorité aux secteurs de lutte contre la pauvreté : augmenter les productions agricoles, assurer la sécurité alimentaire, de réduire la pauvreté dans la région. La région de Mopti est l'une des régions les plus pauvres présentant le plus fort pourcentage de gens pauvres 38% de sa population (76% de pauvres) qui est en deçà de la moyenne nationale qui est de 64%.

Au niveau de la DRA : le partenariat : adéquation avec les orientations régionales et les PDESC

Il ressort des entretiens que les actions sont menées dans les communes les plus pauvres qui sont parmi les 166 communes vulnérables relevées par le commissariat à la sécurité alimentaire. Il a contribué à stimuler la promotion des emplois par une diminution de l'exode rural et la migration vers les pays limitrophes (Burkina Faso, Cote d'ivoire...)

Aussi l'approche genre a été prise en compte avec une participation d'environ 30% réservée aux femmes et jeunes pendant les formations et l'accès aux intrants agricoles. Spécifiquement aux femmes et aux jeunes les PPM sont aménagés pour eux et exploités par eux dont les femmes exploitent environ les 90% des superficies en échalote, oignon, pomme de terre

Au niveau des Populations Bénéficiaires : le partenariat : une réponse technique apportée aux besoins des populations bénéficiaires

Les solutions techniques apportées aux bénéficiaires sont globalement satisfaisantes.

Toutefois il existe des difficultés liées à la prise en charge des frais de déplacement et de nourriture des paysans durant les périodes de formations d'une part et de mobilisation de paysans pendant les périodes d'activités intenses.

Au niveau des Partenaires : le Partenariat a contribué :

- ✓ à une harmonisation des missions et approches pour plus de synergie conformément à l'esprit de LOA et du DPA;

- ✓ à l'alignement sur les procédures régionales et nationales et une prise en compte dans les statistiques régionales et nationales

VIII.2. L'Analyse de la cohérence

Une cohérence satisfaisante entre la mise en œuvre et sa vocation au sein du secteur agricole
Evolution du nombre de protocole réalisé durant les cinq dernières années (voir figure N°01 en annexe)

Au niveau des Collectivités territoriales : la direction régionale travaille quotidiennement avec aux niveaux des cercles et des communes à travers les secteurs agricoles et sous-secteurs agricoles qui accompagnent les collectivités dans leur planification des PDSEC, des Plans de sécuritaire alimentaire pour mieux intégrer les aspects liés aux secteurs du développement rural. Ainsi les plans d'actions des protocoles élaborés et réalisés sont en conformité avec les actuelles préoccupations agricoles Régionales Ceci a favorisé la création des conditions de base nécessaires pour promouvoir de façon durable les activités des ruraux et des acteurs directement et indirectement liés au système de production agricole.

Au niveau de la DRA : la DRA est réconfortée dans sa position à travers l'accroissement des protocoles réalisés.

VIII.3. L'Analyse de l'Efficacité du Partenariat

L'Approche utilisée Contribue:

Au niveau DRA :

- ✓ à une mobilisation du système de conseil agricole des services de l'agriculture à travers des conventions de collaboration avec les partenaires. Les agents se sentent plus responsables de leur devoir
- ✓ à promouvoir la légitimité des agents d'agriculture sur le terrain
- ✓ à la fourniture d'un Conseil agricole régulier/de proximité
- ✓ au renforcement des capacités des agents
- ✓ f au Transfert des acquis et continuation
- ✓ à la Prise en charge d'une partie du fonctionnement des agents DRA, secteur et sous-secteur

Au niveau du Partenaire : prépare le désengagement du projet en poursuivant les acquis du projet

Elle présente aussi les principales difficultés/limites rencontrées qui se résument :

- ✚ faibles moyens (carburant, nombre de villages/agent élevé, etc.)

- ✚ agents peu stables,
- ✚ soutien financier des activités régaliennes non pérenne
- ✚ volume de travail supplémentaire

Objectif immédiat : augmenter la production agricole locale et générer des revenus

Résultat : des technologies améliorées sont diffusées et ont contribué à augmenter la production et productivité agricole

Au niveau DRA et partenaires : les actions du partenariat ont permis d'amener les producteurs de subsistance à la production des produits destinés aux marchés

Résultat: le rendement et la production agricole se sont améliorés

Les rendements obtenus au niveau des technologies sont excellents comme le confirme les résultats des tableaux et graphiques ci-dessous en annexe (N°01; 02; 03; 04....) Selon les technologies les rendements moyens ont varié entre 1822,82kg/ha et 761kg/ha pour le Millet 9024,25 et 7206kg pour le riz (voir tableau III et IV en annexe) Le meilleur rendement en Mil est évalué à près de 3008kg/ha (variété Guéfoué). en 2018 et le plus faible rendement est estimé à 265kg/ha (variété paysanne) en 2015. Quant au riz le meilleur rendement est évalué à 9340kg (variété yiriwamalo) et le plus faible rendement à 5610 kg/ha (variété paysanne) .

Les meilleurs rendements s'expliquent d'une part par une application du paquet technique vulgarisé (semence améliorée, apport fumure organique, minérale...) et d'autre part un très bon suivi des conseils agronomiques en pratiques culturales et une bonne pluviométrie

Les faibles résultats obtenus en 2017 se justifient par une mauvaise pluviométrie qui n'a pas favorisé une exécution correcte du conseil agronomique.

En Première année : Certains ont douté du potentiel de production de la nouvelle variété et l'ont appliqué sur des parcelles moins fertiles d'autres n'ont pas suivi simplement correctement le calendrier agronomique de semis et d'entretien des plants. Néanmoins au vu du bon rendement agronomique des technologies, les paysans ont progressivement corrigé les années 2015 ; 2016 ; 2018.

Comparés aux pratiques traditionnelles, les a variétés de riz yiriwamalo et wappmo ont produits respectivement un rendement supplémentaire/Gain de 2945kg/ha ; 1078kg/ha (tableau III et IV ci-dessous en annexe). Aussi les résidus sont valorisés et appréciés par le bétail ce qui génère des externalités positives sur la productivité des animaux. pendant les périodes de soudure à l'insuffisance des pâturages en zone inondée (bourgoutières).

Ces Bons résultats ne seraient pas obtenus si des moyens financiers conséquents n'avaient pas été mis en place.

Au niveau Populations Bénéficiaires : Contribution à la couverture des besoins alimentaires des populations de la région de Mopti par une augmentation de la production

Selon les données disponibles le taux de satisfaction des besoins en céréales pour la région de Mopti était évalué à 63,2%. L'application des connaissances acquises sur les bonnes pratiques et technologies a beaucoup contribué à la couverture des besoins alimentaires par l'augmentation de la production, la génération d'un excédent céréalier et à l'atteinte de la moyenne de consommation (la moyenne en année de déficit s'établit à 195kg/an et en année excédentaire à 344kg/habitant par an) et renforce la position de la région comme grenier de ravitaillement des populations du nord (populations bénéficiaires indirectes). la principale difficulté est liée aux aléas climatiques qui quand ils surviennent peuvent occasionner une relative baisse de la production (année de déficit pluviométriques : cas de 2017 sur le Mil) .

VIII.4. L'Analyse de l'Efficiace

Un dispositif d'Appui-conseil adapté

Objectif immédiat1 : renforcer les capacités des services déconcentrés agricoles de façon durable

Résultat : les capacités d'intervention de l'encadrement technique du service agricole à mettre en œuvre les politiques agricoles sont renforcées (voir tableaux et graphiques N°V et figure 05 en annexe)

Au niveau DRA : la tenue des différentes formations (voir tableau et graphique N°V en annexe) et l'expertise technique ont permis de :

- ✓ former 63 agents de la DRA f sur 68 prévus soit 93 % de réalisation
- ✓ 'apporter à l'encadrement technique et au service un savoir-faire qui leur a permis d'être en capacité de former les OPA et de mieux remplir leurs missions de façon pérenne de renforcement des capacités de production des bénéficiaires afin que ceux-ci puissent prendre en charge durablement leur capacité de production.
- ✓ mettre des outils appropriés sur les technologies permettant d'augmenter les rendements à un moindre coût
- ✓ rendre le suivi et les appuis conseils plus efficaces.

Au niveau Partenaire : le Partenariat a été un facteur favorisant :

- ✓ une inscription dans le renforcement des capacités tant régionales que nationales
- ✓ une prise en compte des compétences des acteurs locaux,

- ✓ la reconnaissance des capacités organisationnelles et opérationnelles structures techniques assurant un suivi exécution des activités et résultats dont les données serviront à mesurer les effets et impacts
- ✓ une représentation plus visible du projet
- ✓ une capitalisation et poursuite des acquis du projet ;
- ✓ la conformité avec des missions traditionnelles des structures ;
- ✓ la pérennisation du projet ;
- ✓ le transfert des acquis et continuation
- ✓ une amplification des résultats du projet auprès des organisations paysannes

Appui Financier et Expertise technique

En l'absence d'un manuel de procédure de gestion de fonds aligné sur les procédures nationales les fonds alloués à la réalisation des activités sont versés à la direction régionale et directement gérés par elle. (Voir graphique en annexe)

Au niveau DRA :

- ✓ combler un déficit au niveau des besoins de fonctionnement du service technique.
- ✓ l'accroissement du degré d'engagement et de motivation
- ✓ une plus grande responsabilisation de l'agent,
- ✓ un devoir de résultats, et facilite un accompagnement de proximité,

Au niveau Partenaire :

- ✓ la prise en charge des déplacements (indemnités), l'entretien des moyens de déplacement, les frais de communication-carburants-lubrifiant (Voir Tableau N°01 en annexe.)
- ✓ une Inscription dans le renforcement des capacités nationales.

Objectif immédiat² : les capacités organisationnelles et techniques des organisations professionnelles paysannes (OPA) et exploitants agricoles impliqués dans le processus de production-conservation-transformation et commercialisation des produits notamment les femmes-jeunes sont renforcées

Résultat 2 : Formation : thèmes-nombre OP femmes-hommes

Formations des producteurs (voir tableau VII et Figure 03 en annexe)

Au niveau DRA : l'approche a permis :

- ✓ de rehausser le niveau de connaissance et le savoir-faire des jeunes et des femmes et de réduire les inégalités
- ✓ succès les sessions de formation et la formation intensives sont à tendance devenir
- ✓ générer des animateurs villageois

- ✓ assurer le fonctionnement des CEP

Au niveau Partenaires :

- ✓ de générer des paysans formateurs pour démultiplier certaines activités sur le terrain et servir de relais
- ✓ de réduire le cout du dispositif.

leur motivation pour un tel travail.

Plusieurs obstacles existent et constituent un véritable frein à l'exercice du métier paysan formateur :

Au niveau des OPA :

- ✓ 560 paysans formés sur 660 prévus soit 85% de réalisation (voir tableau VI en annexe) émergence d'animateurs villageois dotés de compétences techniques

Impact de l'application des technologies sur le revenu

L'évaluation du partenariat a donné des résultats très satisfaisants dans l'ensemble. Les gains en rendement dus à la technologie véhiculée dans le cadre du partenariat sont remarquables et ont été à l'origine de l'augmentation des revenus des producteurs soit (Mil : 181 060 FCFA et 114 994 FCFA) et Riz (1 189 910 FCFA et 1016196 FCFA). Les variétés de Mil (guéfoué, synthétique) et riz (wappmo et yiriwamalo) ont produits des rendements exceptionnels (voir tableaux VII et figure 03 ; 04 en annexe) et sont en train d'être adoptés par les producteurs et remplacer les anciennes variétés vieillissantes

IX. Conclusion

La pertinence et l'intérêt des partenariats dans la mise en œuvre des actions menées n'est plus à démontrer. Un système d'approche a permis de :

- développer un esprit de complémentarité et mieux intégrer les interventions des ONG dans les politiques nationales.
- contribuer à l'amélioration de la performance des différents acteurs impliqués
- augmenter leur capacité à jouer pleinement leurs rôles
- contribuer à renforcer les transferts de compétences
- développer une complémentarité des activités entre les structures locales et les partenaires
- réduire les coûts des interventions et de favoriser la mise en œuvre efficace des activités au bénéfice des populations rurales
- créer une cohésion entre les ONG et la DRA, à travers l'émergence d'un cadre de concertation avant, pendant et après l'exécution des protocoles d'intervention.

Au regard de ces acquis de cette collaboration, et des résultats obtenus il est indispensable de :

- ☞ maintenir les liens de collaboration avec les ONG partenaires
- ☞ renforcer et de maintenir les liens de collaborations
- ☞ consolider les partenariats déjà mis en œuvre entre les ONG et les structures locales. Les actions entreprises répondent, à de nombreux besoins des populations, mais elles apparaissent encore fragiles sur le terrain et nécessitent un appui soutenu et durable.
- ☞ Inscrire les interventions dans le long terme, à travers un renforcement institutionnel et organisationnel des structures locales (OPA),
- ☞ allouer des financements pour la formation des formateurs

Une contribution à la mise en œuvre efficace des politiques de développements

Bibliographie

- Etude du projet de développement de la zone de Douentza octobre 2005
- Programme d'appui au secteur agricole dans la région de Mopti février 2007
- Protocole de collaboration DRA-CRS 2007
- Exploitations agricoles familiales en Afrique de l'ouest et du centre M Gafsi, P Duguée, J Y jamen Novembre 2007
- Programme National de Sécurité Alimentaire Plans Annuel FAO 2008
- Manuel de procédure administrative et financière Avril 2009
- Protocole de collaboration DRA Afrique Verte juin 2011
- Fiche de production et commercialisation Botorou OUEBDEBA, TEME équipe IICEM Avril 2011
- Politique de développement agricole CPS/SDR 2013
- Protocole de collaboration DRA-CRS 2014
- Note technique PAPAM et AEDD septembre 2015
- Protocole de collaboration DRA-MCCA 2017

Annexe 01 : Liste des tableaux

Tableau I : Evolution des Partenaires

N°		ONG/Projet	2014	2015	2016	2017	2018	Total
1	USAID	CRS	X	X	X	X	X	5
2		NEF			X	X	X	3
3	FAO	STOP SAHEL		X				1
4		SAHEL EHO					X	1
5		MCCA				X	X	2
6		CICR	X	X	X	X	X	5
7		CVC	X	X	X	X	X	5
8		IFDC	X	X	X	X	X	5
9		FAO		X	X	X	X	4
10		PREE				X	X	2
11		PRIA				X		1
12	BM	PAPAM	X	X	X	X	X	5
13		GIZ/CIV			X	X	X	3
14		ICD				X		1
15		FREE DJARA				X	X	2
16		AMASSA /AFRIQUE VERTE	X	X	X	X	X	5
17		DELTA PS			X	X	X	3
18		AVRDC			X	X	X	3
19		CAEB					X	1
20		PASAM	X					1
21		CARE-MALI	X	X	X	X	X	5
22		AFAR	X	X	X	X	X	5
23		WAAPP	X	X	X	X	X	5
Total			10	11	14	19	19	73

Tableau II : Comparaison des rendements technologies et rendements des pratiques traditionnelles

Tableau 01 :

Années	Rendement technologie	Rendement paysans	Ecart
2104	1294	1044	250
2015	562,5	188	374,5
2016	1663	1238	425
2017	1119	1050	69
2018	750	550	200
Rendement moyen	1077,7	814	263,7

Tableau 02 :

Année	Rendement technologie	Rendement paysans	Ecart
2014	681,8	400	281,8

2015	795,5	400	395,5
2016	909,1	400	509,1
2017	738,6	400	338,6
2018	681,8	400	281,8
Rendement moyen	761	400	361

Tableau 03 :

Année	Rendement technologie	Rendement paysans	écart
2104	1780	1515	265
2015	712,1	265	447,1
2016	1909	1295	614
2017	1705	1742	-37
2018	3008	2515	493
Rendement moyen	1822,82	1466,4	356,42

Tableau 04 :

Année	Synthétique 03-03	Rendement paysans	Ecart
2104	1813	1750	63
2015	1594	1344	250
2016	1281	938	343
2017	1431	1313	118
Rendement moyen	1529,75	1336,25	193,5

Tableau III : Comparaison rendement riz yiriwamalo en SRI

Années	Rendement SRI yiriwamaloo	Rendement Paysan	Gain moyen en rendement
2014	8200	6200	2000
2015	9223	6504	2719
2016	9334	6000	3334
2017	9340	5610	3730
Rendement moyen	9024	6078	2945,75

Tableau IV : Comparaison riz wappmo SRI

Années	Rendement SRI wappmo	Rendement Paysan	Gain moyen en rendement
2014	7100	6584	516
2015	7100	6040	1060
2016	7300	6020	1280
2017	7300	5984	1316

2018	7233	6015	1496
Rendement moyen	7206,66	6128,53	1078,13

Tableau V : Formation agents

Années	Thèmes formation	Prévisions			Real				%Real	
		H	F	T	H	%	F	%		T
2015	technologies /entreprenariat agricole	30	7	37	22	73	7	100	29	78
2016	technologies /entreprenariat agricole	40	8	48	30	75	8	100	38	79
2017	technologies /entreprenariat agricole	45	9	54	35	78	9	100	44	81
2018	technologies /entreprenariat agricole	60	8	68	55	92	8	100	63	93

Tableau VI : Formations des producteurs

Années	Formations	Prévisions			Real					%Real
		H	F	T	H	%	F	%	T	
2015	technologies agricoles	160	70	230	170	106	70	100	240	104
2016	technologies agricoles	300	90	390	300	100	80	89	380	97
2017	technologies agricoles	440	110	550	440	100	90	82	530	96
2018	technologies agricoles	560	100	660	510	91	50	50	560	85

Tableau VII :

Années	Gain moyen en rendement	Gain du à l'effet rendement	(%)	Gain du à l'effet prix	Gain total	Charge	Ratio gain/cout
2014	250	37500	23,95	90580	128080	119050	1,08
2015	374,5	56175	199,2	39375	95550	119050	0,8
2016	425	63750	34,33	116410	180160	119050	1,51
2017	69	10350	6,57	78330	88680	119050	0,74
2018	200	30000	36,36	52500	82500	119050	0,69
Rendement moyen	263,7	39555	60,08	75439	114994	119050	0,97

Années	Gain moyen en rendement	Gain du à l'effet rendement	(%)	Gain du à l'effet prix	gain total	Charge	Ratio gain/cout
2014	265	39750	17,49	124600	164350	119050	1,38
2015	447,1	67065	168,72	49847	116912	119050	0,98
2016	614	92100	47,41	133630	225730	119050	1,9
2017	-37	-5550	-2,12	119350	113800	119050	0,96
2018	493	73950	19,6	210560	284510	119050	2,39
Rendement moyen	356,42	53463	50,22	127597	181060	119050	1,52

Années	Gain moyen en rendement	Gain du à l'effet rendement	(%)	Gain du à l'effet prix	Gain total	Charge
2014	63	9450	3,6	126910	136360	119050
2015	250	37500	18,6	111580	149080	119050
2016	343	51450	36,56	89670	141120	119050
2017	118	17700	8,98	100170	117870	119050
2018	188	28200	9,4	153160	181360	119050
Rendement moyen	192,4	28860	15,43	116298	145158	119050

YIRIWAMALO

Années	Gain du à l'effet prix	Gain total	Charge	Ratiogain/ cout
2014	1049600	1051600	823400	1,3
2015	1162098	1164817	823400	1,4
2018	1183962	1187043	823400	1,4
2016	1166750	1170084	823400	1,4
2017	1186180	1189910	823400	1,4
2018				

WAPPMO

Années	Gain du à l'effet prix wappmo	Gain total	Charge	Ratiogain/cout
2014	1037900	1058416	823400	1,3
2015	1046600	1037660	823400	1,3
2016	1047400	1008680	823400	1,2
2017	1048100	1001416	823400	1,2
2018	1064700	1016196	823400	1,2

Annexe 02 : Liste des Graphiques/figures

Figure 01 :

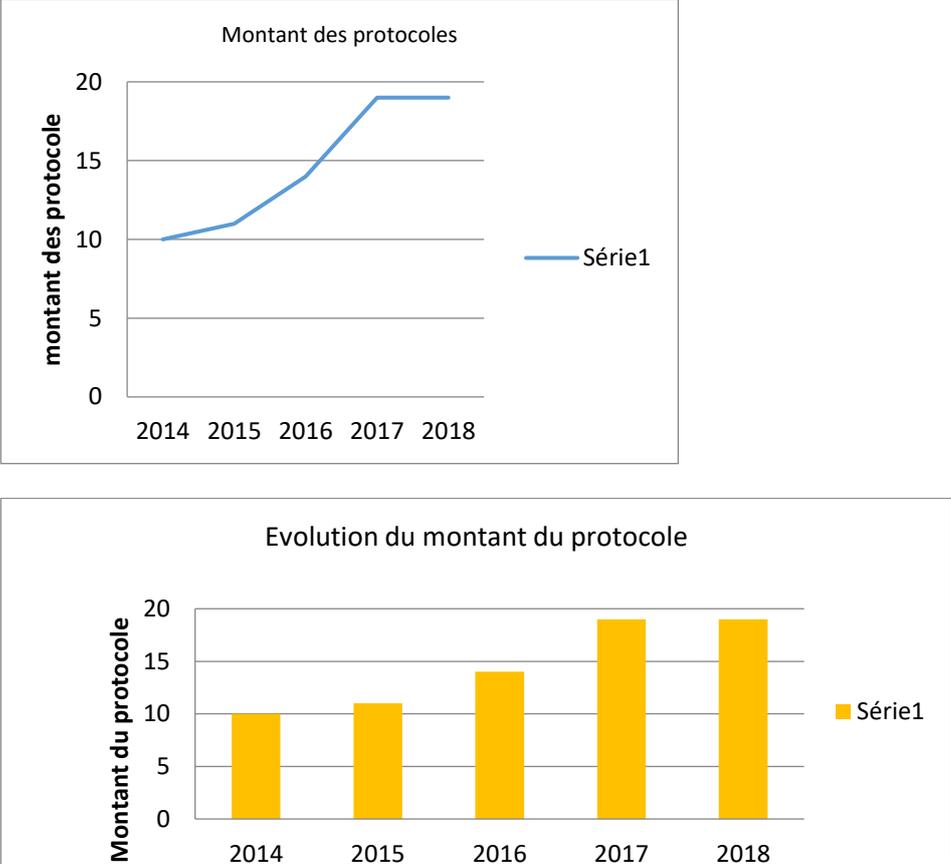
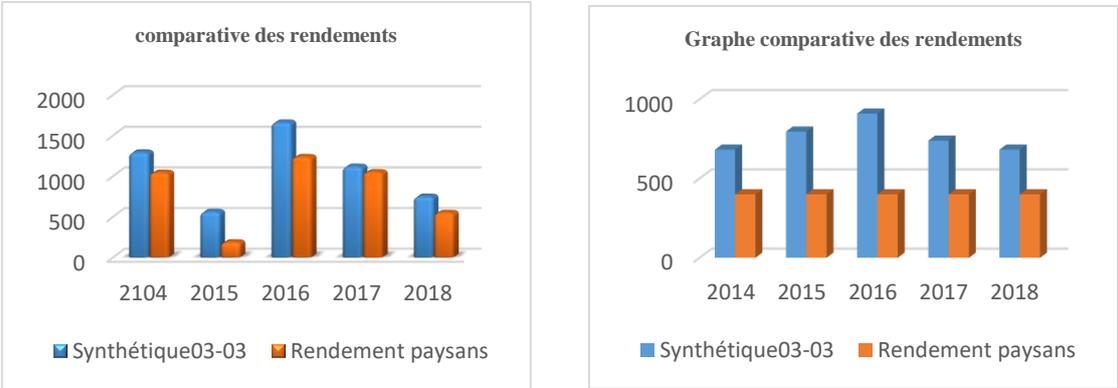


Figure 1 : Evolution des partenaires

Figure 02 : Comparaison des rendements technologies et rendements des pratiques traditionnelles



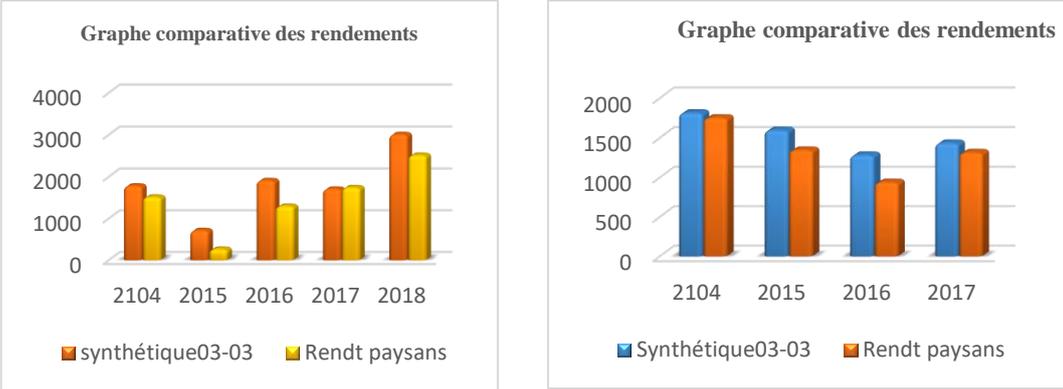


Figure 03 : Comparaison rendement riz yiriwamalo en SRI

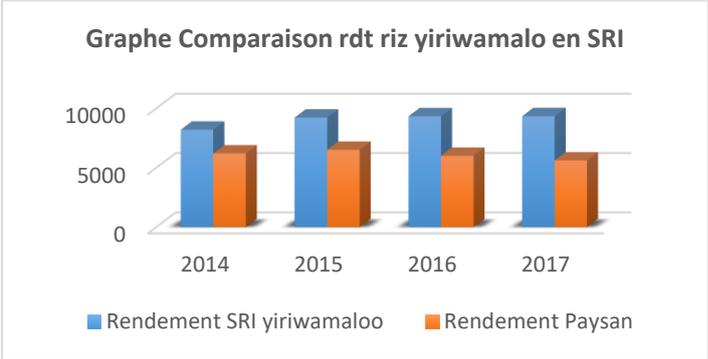


Figure 04 : Comparaison riz wappmo SRI

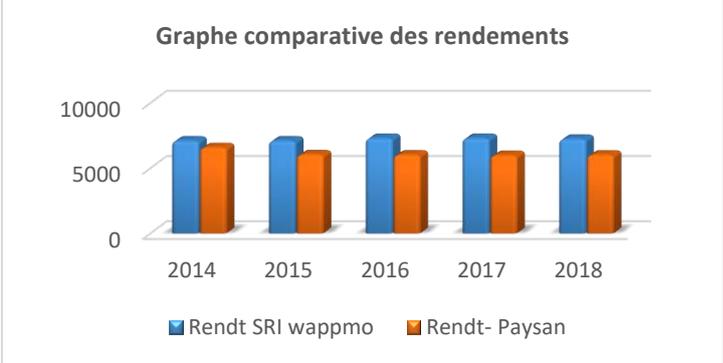
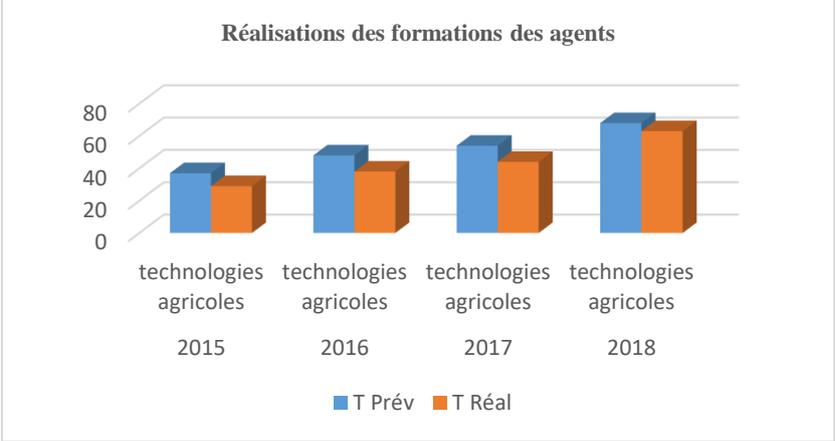


Figure 05 : Formation des agents



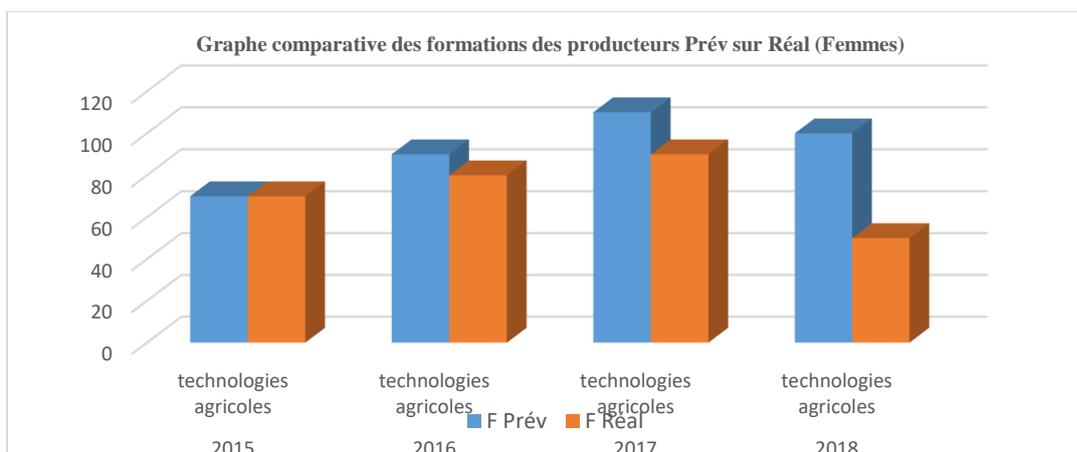
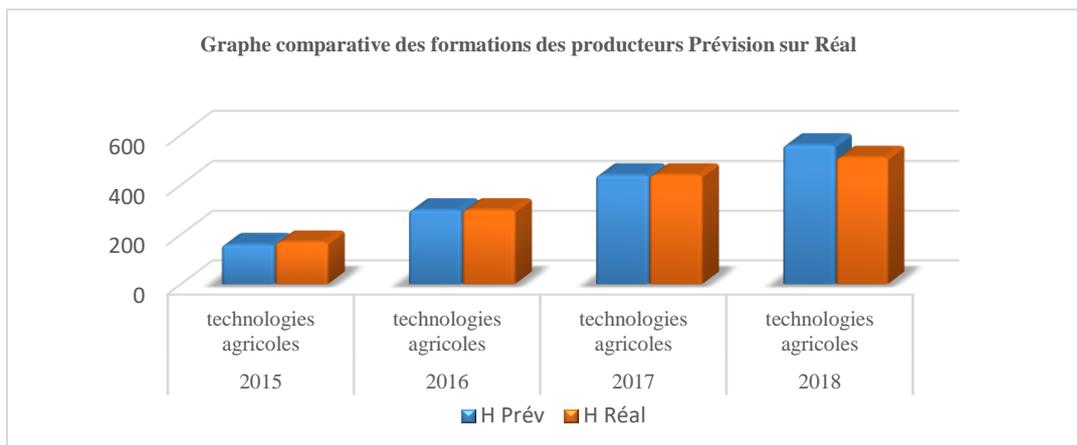
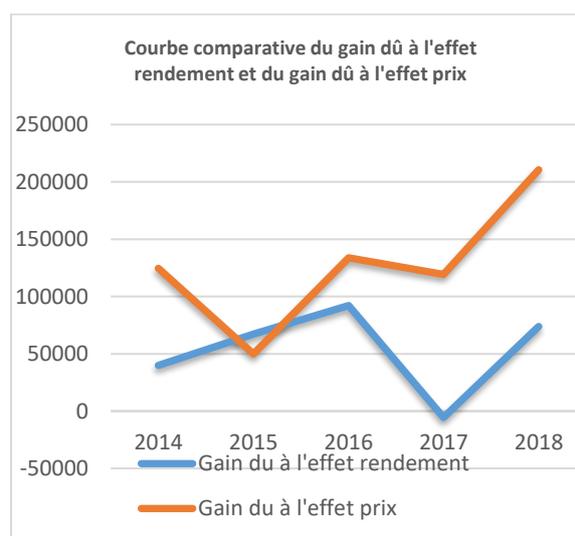
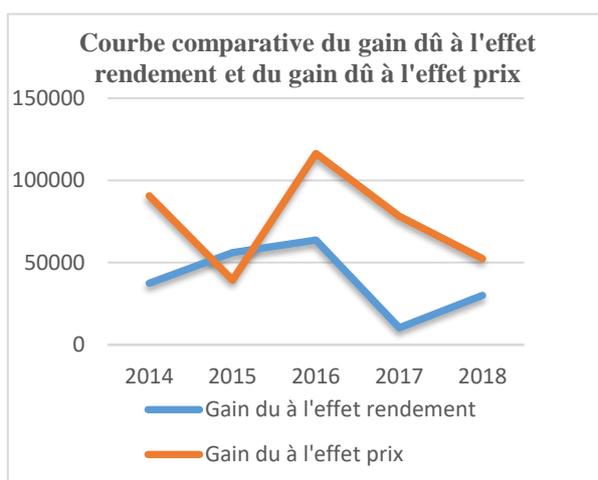
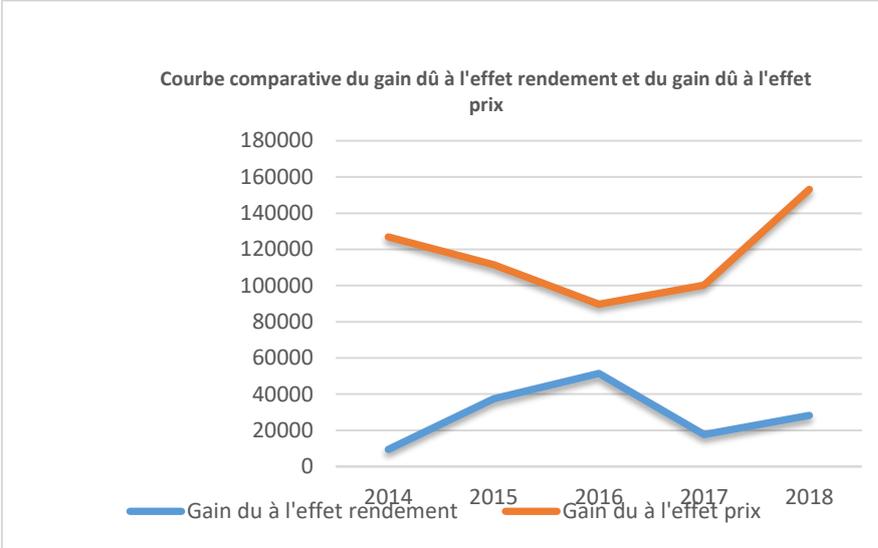
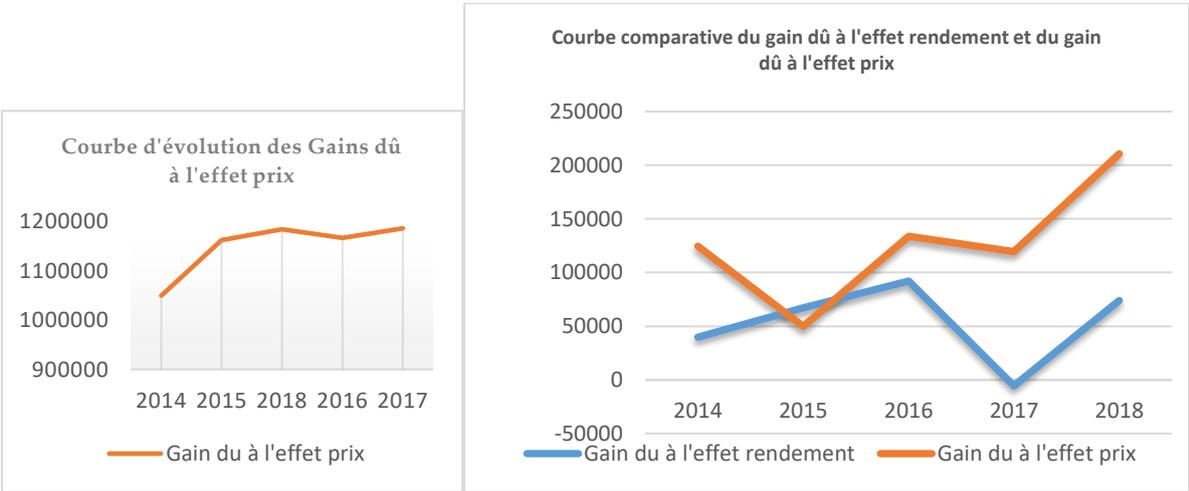


Figure 06 : Comparaison du gain dû à l'effet rendement et du gain dû à l'effet prix (Technologie Mil /synthétique 03)

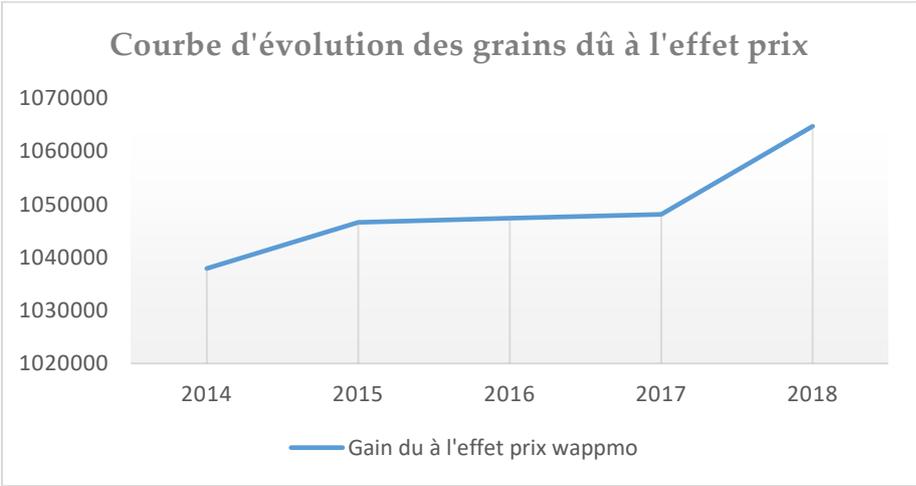




YIRIWAMALO



WAPPMO



Annexe 03 : Liste des photos



Visite de Parcelle Technologie Mil



Echange avec les femmes Beneficiares



Rencontre avec les bénéficiaires(OPA)



Visite Parcelle SRI

Questionnaire

Cette enquête est initiée pour apprécier l’impact de la collaboration entre la DRA et ses partenaires dans la mise en œuvre des protocoles élaborés.

I.

A. Identification des partenaires

Nom de la structure :.....
Nom et Prénom de la personne rencontrée :.....
TEL :

Activités ?.....
.....

B. Domaines d’intervention

.....
.....

C. Domaines de collaboration

Aviez-vous noué un protocole de collaboration avec la DRA ?

.....
.....

Que pouvez-vous dire de cette initiative ?

.....
.....
.....

Etiez-vous confiant au début de cette initiative ?

.....
.....
.....

Quelle est la durée du protocole ?

.....

Quels sont les domaines de collaboration ?

.....
.....

Quel est le contenu du protocole ?

.....
.....

Quels sont les moyens mis en œuvre

Moyens Humains.....

.....

Moyens Matériels.....

.....

D. Mise en œuvre du protocole

Comment est-elle exécutée

.....
.....
.....

Qui est chargé de la mise en œuvre ?

.....

Quelles sont les conditions de mise en œuvre ?

.....
.....

Quelles sont les modalités de mise en œuvre ?

.....
.....

Quels sont les objectifs visés par ce protocole ?

.....
.....

Quel rôle jouez-vous pendant cette collaboration ?

.....
.....

Quel est le degré d'implication de la DRA dans la mise en œuvre des activités

.....
.....

Quels ont été les impacts sur vos activités ?

.....
.....
.....

Aviez-vous formé les agents ?

.....
.....

Quels sont les types de renforcement de capacités complémentaires dont ils ont reçus ?

.....
.....

Quelles sont les changements opérés par cette collaboration ?

.....
.....

Quel témoignage pouvez-vous faire sur cette collaboration ?

.....
.....

Quelle appréciation faites-vous de la période avant et après collaboration ?

.....
.....

Etes-vous satisfaits des résultats

.....
.....

Citezles ?.....

.....

Quelles sont les difficultés ou les contraintes liées à cette collaboration ?

Si oui lesquelles si non donnez quelques explications ou raison

.....
.....
.....

Quelles sont vos propositions de solution ?

.....
.....
.....

Quels sont les aspects positifs qui ont retenu votre attention dans le processus de mise en œuvre ?

II. Identification des villages

Nom du Producteur.....

Contact :.....

1. Aviez-vous reçu une formation sur les technologies de production

2. Quelles sont ces technologies

- a.....
- b.....
- c.....
- d.....
- e.....

3. Quel est le contenu de cette formation

.....
.....
.....

4. Cette formation vous a-t-il permis de maîtriser les nouvelles techniques de production

.....

5. Quels sont les changements opérés par cette formation

.....
.....

6. Quelle appréciation faite vous de la période avant formation